

➤ **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021**

PRESENTS : BISCHOFF Jean-Loïc, DELMARES Bernard, FAU Shanti, GILET Georges, GREGORY Gisèle, MAILY Cédric, PODVIN Frédérique,

ABSENTS EXCUSES : DAUHER Isaïe, PEYNAUD Yves (procuration BOUTINAUD Monique), ZARA Gwenaëlle

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

- **DELIBERATIONS :**
- Investissement voirie 2021 : convention
- Amortissement travaux FDEL
- Approbation pacte de gouvernance avec CAUVALDOR
- Adhésion prévoyance MNT
- Candidature Ciné Belle Etoile

- **INFORMATIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DIVERSES**

DELIBERATIONS :

1) PROGRAMME VOIRIE 2021 INVESTISSEMENT :

La commune de Masclat à prévu la réfection de la VC 113 dont une partie qualitative reste à sa charge : majoration linéaire de la réfection + 1000 ml (2 116.50 € HT) ainsi que les travaux concernant le réseau d'eaux pluviales qui relève de la compétence communale (3 808.80 € HT) pluviale qui relèvent la compétence communale (3 808.80 € HT).

Une convention sera établie avec CAUVALDOR à qui les travaux seront délégués pour les eaux pluviales.

Après débat, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention et a verser le fond de concours à CAUVALDOR, représentant la partie qualitative de cette opération ainsi que la partie déléguée.

2) DUREE DE L'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX FDEL :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les sommes imputées au compte 20412 doivent s'amortir car considérées comme des subventions d'investissement. A ce titre la commune de Masclat à versé la somme de 23 942.40 € qui doit s'amortir dans un délai de 5 ans maximum, soit 4788.48 € par an. Un tableau sera joint à la délibération.
Accord à l'unanimité.

3) APPROBATION PACE DE GOUVERNANCE :

Par délibération du 14 septembre 2020, l'élaboration d'un pacte de gouvernance a été lancé par CAUVALDOR. Ce document a pour objectif d'harmoniser les relations entre l'intercommunalité et les communes et il a été adressé à tous les membres du conseil.

Madame le Maire sollicite l'assemblée pour approbation du pacte.
La délibération est approuvée.

4) ADHESION GARANTIE PREVOYANCE MNT :

Il s'agit de la prévoyance pour maintien de salaire en cas d'arrêt de travail de travail pour grave ou longue maladie et qui concerne les 3 employés de la mairie. Après visite de la représentante de la MNT (Mutuel National Territorial), Madame LAGARDE Sandrine a informé du tarif correspondant à charge de la mairie : 15.81 € pour Madame BENIL Christine, 17.42 € pour Monsieur GILET Jean-Claude et 6.43 € pour Madame HADJ YAHIA Linda. (Ces montants sont calculés au prorata des heures effectuées). Madame le Maire propose d'effectuer cette adhésion avec une participation de la mairie de 8 € pour Madame BENIL et Monsieur GILET ainsi que de 5 € pour madame HADJ YAHIA.
Accord à l'unanimité.

5) CANDIDATURE CINE BELLE ETOILE POUR 2021 (15/07) :

Après l'appel à candidature par CAUVALDOR pour cet évènement, l'assemblée doit autoriser Madame le Maire à signer la convention pour approbation. Le coût de la séance en plein air est de 1200 €. La communauté des communes s'engage à financer 60 % du coût total, ce qui fait que la commune ne participera qu'à un montant de 500 € comme l'an passé.
L'assemblée approuve à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :


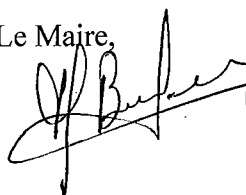
- ✚ Le devis des menuiseries SOULHIE pour les portes et fenêtres de la mairie est parvenu. Il doit être répondu avant la fin du mois pour le maintien des prix. Madame le Maire informe du prix et précise qu'un second devis sera demandé par Monsieur GILET Georges à une autre entreprise.
- ✚ La MAPA de Payrac va être gérée par le service LAD du département pendant 7 mois afin de résoudre les difficultés financières inquiétantes. Un point sera fait au 15/09/2021.
- ✚ Suite à l'incendie de l'étage de l'école de Fajoles, cette dernière a été transférée à Milhac le temps de remise en état.
- ✚ Un ou une référente Ambroisie et Moustique Tigre doit ou doivent être désignés. Madame PODVIN Frédérique propose sa candidature.
- ✚ Les représentants des salariés EDF et ENEDIS appellent les élu(e)s locaux à s'opposer au projet « Hercule » qui consisterait à scinder l'entreprise EDF en 3 sociétés distinctes : EDF Bleu, EDF Azur et EDF Vert. Cette division laisse craindre une nette diminution des investissements sur les réseaux.
Les avis de l'assemblée sont partagés.

- ✚ Les devis pour l'adressage ont été transmis. Une étude sera faite pour déterminer le plus avantageux.
- ✚ Le planning pour les élections des 20 et 27 juin a été effectué en fonction des élus disponibles. Des kits d'autotest sont à la disposition des assesseurs qui ne seraient pas vaccinés.
- ✚ Le Tambourinaire sera rédigé avec retard, du fait des élections.
- ✚ Madame le Maire a été informée du passage des camions de bois sur la petite et étroite route des Dounats en direction de la Gléole pour rejoindre St Julien de Lampon. Elle propose d'installer un sens interdit Poids Lourds dans cette direction (sauf riverains) et une interdiction au Poids Lourds dans l'autre sens. Dans la mesure du possible, ce sera réalisé cette année, sinon prévu au budget l'an prochain.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question particulière n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire clôture la séance.

Le Maire,



Monique BOUTINAUD